

Appel
aux États membres de l'OTAN et à tous les alliés ukrainiens
des citoyens ukrainiens de différentes identités ethniques et religieuses,
des ressortissants étrangers résidant en Ukraine

Pour sécuriser le ciel ukrainien,
Protéger la population civile et le patrimoine culturel de l'Ukraine
Pendant une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine
par la Fédération de Russie

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une attaque militaire à grande échelle contre l'Ukraine. Au cours des 14 jours de la guerre à grande échelle, l'armée russe a lancé des centaines d'attaques aériennes dans de nombreuses régions d'Ukraine, notamment au moyen de missiles de croisière, de missiles balistiques et de bombes à usage général. L'ennemi utilise sans vergogne des méthodes et des tactiques de guerre interdites par la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Le bombardement des villes ukrainiennes - Kharkiv, Kyiv, Irpin, Jytomyr, Tchernihiv, Butcha, Kherson, Mykolaïv, Odessa, Soumy et d'autres localités - a tué des civils de différentes identités ethniques et religieuses, y compris des enfants, détruit d'importants monuments du patrimoine culturel et causé des dégâts considérables. Le 9 mars, le pilote d'un avion russe a pris pour cible une maternité et un hôpital de Marioupol. Les enfants et leurs parents qui étaient là pourraient être en vie aujourd'hui si une zone d'exclusion aérienne avait été établie au-dessus de l'Ukraine.

Les troupes russes ont saisi les centrales nucléaires de Tchernobyl et de Zaporijjia, ce qui crée un danger sans précédent pour la vie et la santé de la population d'Europe et du monde entier.

Les forces armées russes prennent pour cible des zones résidentielles paisibles, des hôpitaux et des maternités, des jardins d'enfants, des écoles et des universités, des églises, des mosquées et des synagogues. Le mémorial de l'Holocauste de Babyn Yar à Kyiv a également subi des tirs de roquettes. Ces actions sont interdites par les articles 25 à 27 de la IV Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

Les Forces armées de l'Ukraine, la Garde nationale, la police nationale, les unités de défense territoriale, les volontaires, les civils appartenant à diverses communautés ethniques et religieuses, défendent héroïquement notre liberté, notre indépendance et la

souveraineté de l'Ukraine. Dans le même temps, les attaques aériennes par missiles et bombes sont particulièrement dangereuses pour la vie des enfants, des femmes et des personnes âgées ; elles causent des dommages irréversibles aux villes et villages ukrainiens, aux sites du patrimoine culturel et aux infrastructures civiles.

Nous, citoyens d'Ukraine appartenant à différentes communautés ethniques et religieuses, citoyens d'autres pays résidant en Ukraine, appelons les États membres de l'OTAN et tous les alliés de l'Ukraine à prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour sécuriser le ciel ukrainien afin de protéger les vies humaines, les infrastructures civiles et le patrimoine culturel de l'Ukraine contre la destruction massive par les frappes aériennes russes.

[Rejoignez l'appel](#)